

deux ans, entré en vigueur le 14 janvier 2026, autorise des flux compris entre 30 et 100 MW, consolidant le cadre du projet régional d'interconnexion électrique ASEAN. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie laotienne de valorisation de ses capacités hydroélectriques et renouvelables, visant à renforcer les recettes d'exportation, la connectivité des réseaux et la sécurité énergétique régionale, tout en positionnant le pays comme fournisseur net d'électricité propre au sein de l'ASEAN.

Birmanie

Nouvelle restriction à l'octroi de licences d'importation

Selon le ministère du Commerce, à partir du 1^{er} janvier 2026, une seule demande de licence d'importation concernant des types de biens similaires sera possible chaque mois pour chaque entreprise. La période de validité des demandes de licence a également été fixée à 180 jours.

Abaissement du taux de conversion obligatoire des revenus tirés de l'exportation

Le 7 janvier 2026, la banque centrale de Birmanie (CBM) a abaissé le taux de conversion obligatoire des revenus tirés de l'exportation à 15 %, contre 25 % auparavant. Les exportateurs devront donc changer 15 % de ces revenus en kyat au taux officiel (CBM), les 85 % restants pouvant être changés aux taux en ligne ou réutilisés, notamment pour importer.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Singapour, avec les contributions des Services économiques de Bangkok, Hanoï, Jakarta, Kuala Lumpur, Manille et Phnom Penh.

Rédaction : SER de Singapour (Gauthier PERDEREAU-BILSKI, Emma ROUSSEAU, Martin SUTEAU)

Abonnez-vous : gauthier.perdereau-bilski@attachefiscal.org ; emma.rousseau@dgtresor.gouv.fr ; martin.suteau@dgtresor.gouv.fr